

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Étaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-82

REMUNERATION DES INTERVENANTS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Rapporteur : Madame Isabelle POULAIN-COLANI, Adjoint à l'Eveil, à la Petite Enfance et à la Vie Scolaire

L'accueil de loisirs fonctionne désormais le mercredi sur l'ensemble de la journée depuis la rentrée scolaire de septembre 2021.

La suppression des Activités de Détente et d'Eveil, avec le retour de la semaine d'école à 4 jours, a conduit la Municipalité à se pencher sur une nouvelle organisation, avec la volonté de développer des activités culturelles et sportives au sein de l'ALSH.

L'objectif premier est de permettre aux enfants de se retrouver, dans une mixité sociale et de découvrir un panel d'activités à travers différents ateliers coordonnés par des intervenants extérieurs et accompagnés par les équipes d'animation du service Enfance-Jeunesse de la Commune.

La cuisine, le jardinage, le théâtre, le judo, la photo, la musique, sont autant de nouvelles disciplines qui se dérouleront le mercredi matin, par petits groupes à compter du 6 octobre prochain.

Aussi, en amont de cette nouvelle organisation, il importe de fixer les tarifs de rémunération des intervenants.

Un travail a été effectué avec les services afin de proposer une cohérence et une équité entre les prestataires. Il en découle les propositions suivantes :

Intervenants	
Catégorie 1	Agents contractuels
Animateur	Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon
Directeur	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon
Catégorie 2	Agents vacataires
Intervenant débutant	32 € Brut/heure
Intervenant confirmé	38 € Brut/heure
Intervenant expert	44 € Brut/heure

Pour rappel, les vacataires sont des personnes recrutées pour une mission précise, ponctuelle et limitée dans le temps, avec une rémunération liée à la tâche.

Les accueils de loisirs organisés pendant les petites vacances peuvent également, dans le cadre de la programmation de leur activité, faire appel à des contractuels et vacataires. Il apparaît donc cohérent d'avoir les mêmes tarifs.

Aussi, **je vous propose** :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager des agents contractuels et des vacataires pour animer et encadrer les activités du mercredi ;
- de fixer, pour les ALSH des mercredis et des petites vacances, les taux de rémunération des agents comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.